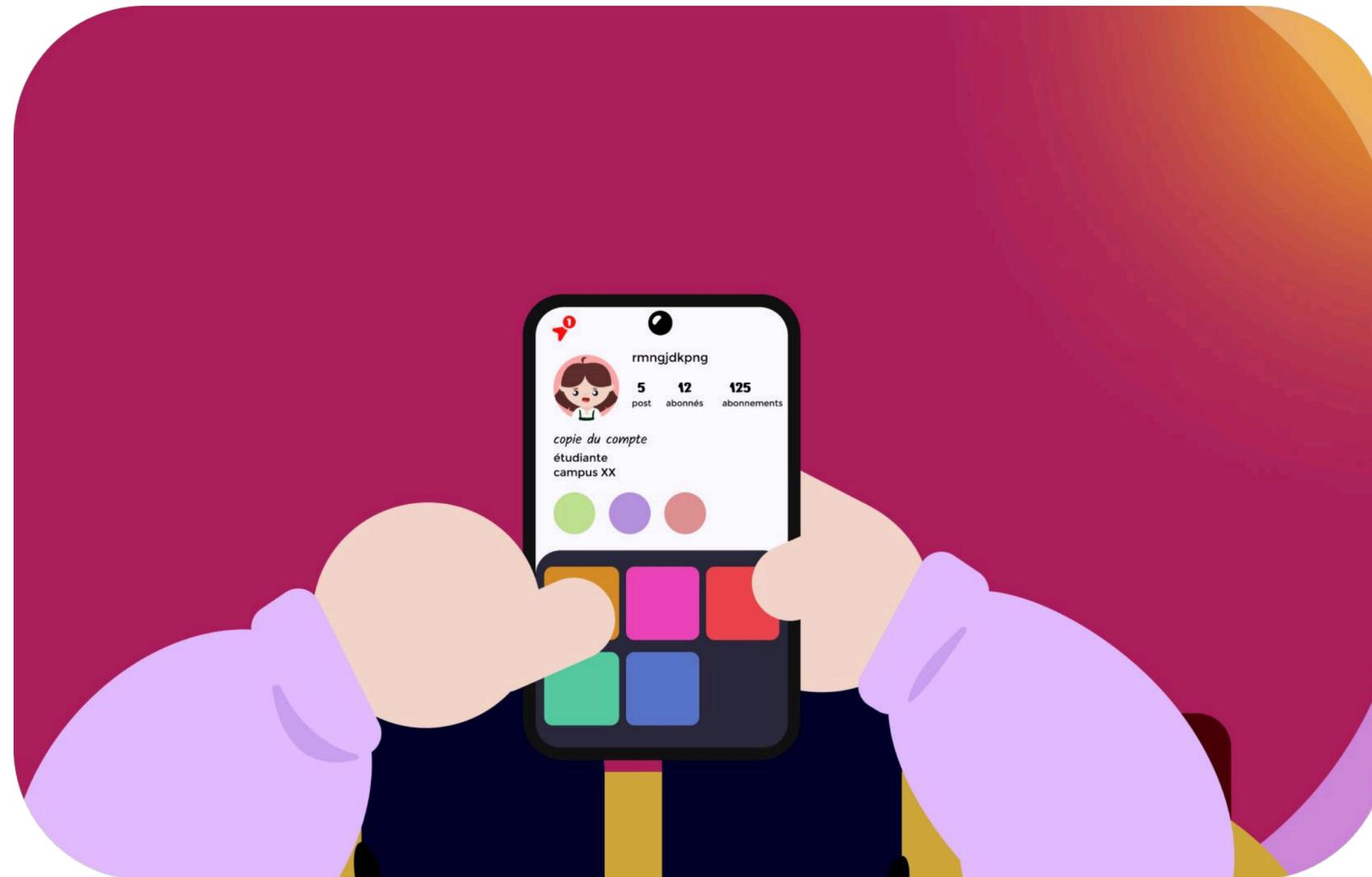


KIT DE COMMUNICATION



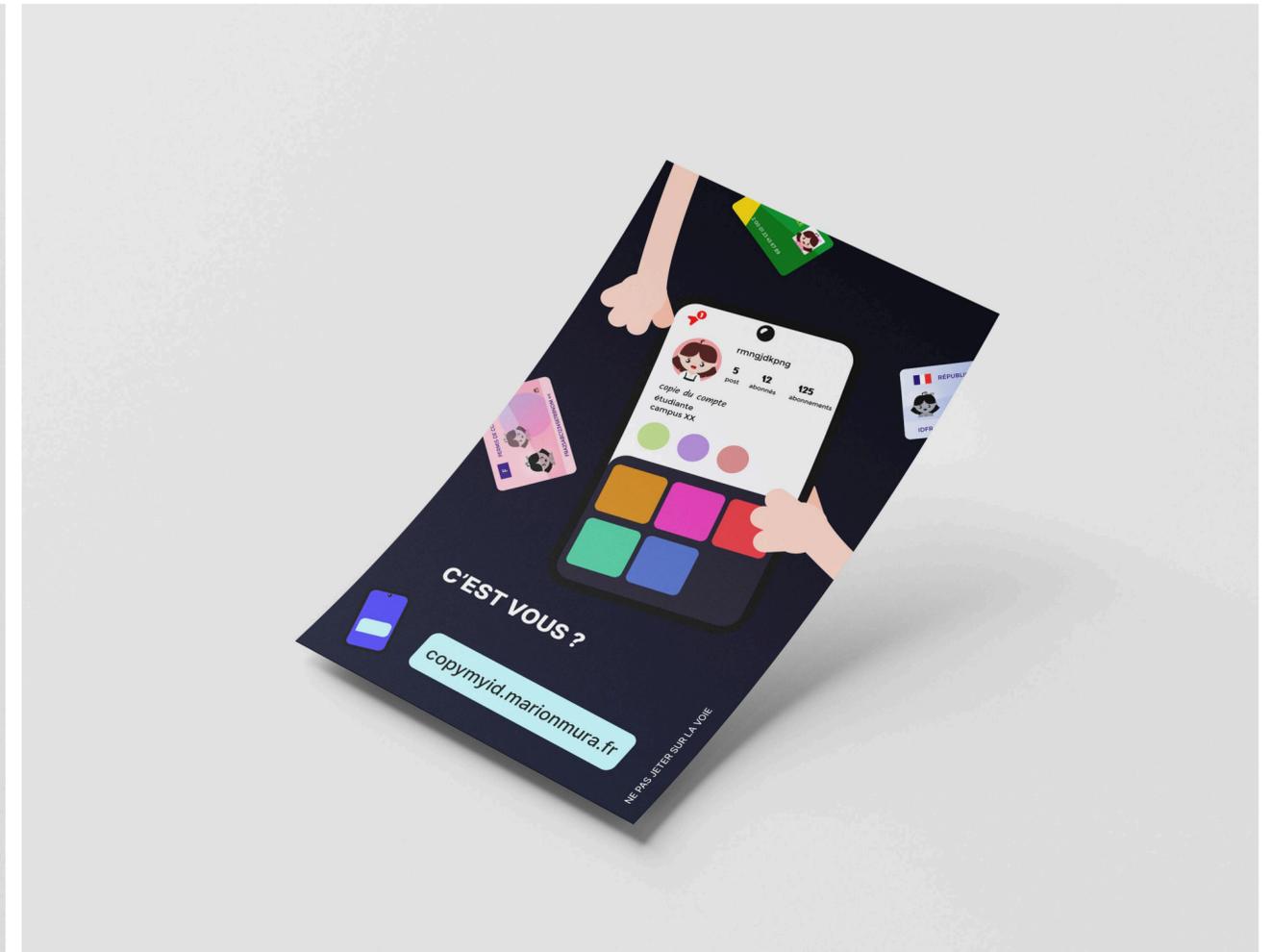
Marion MURA
BUT MMI 3

mmi
Métiers du Multimédia
et de l'Internet
iut Nord Franche-Comté

Flyers à distribuer



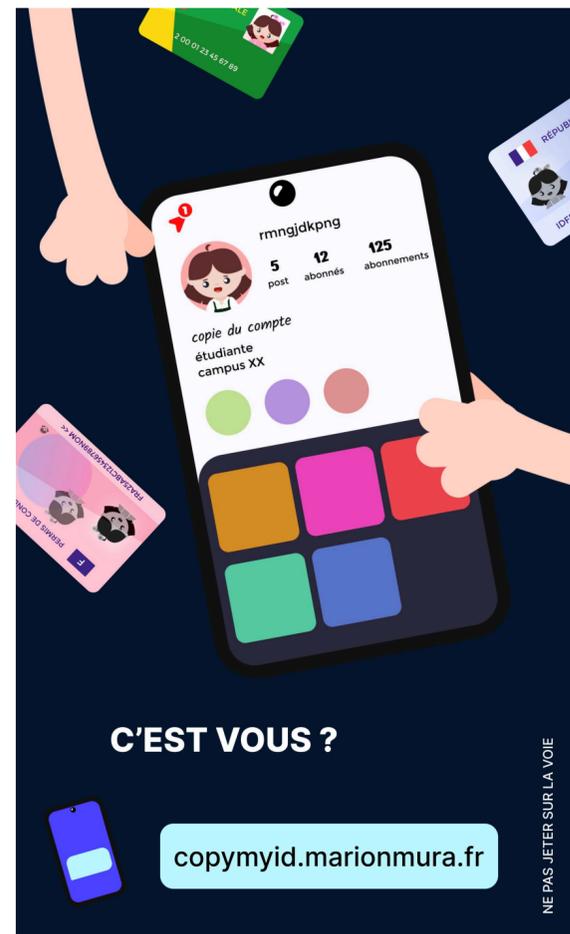
Les 3 types de flyers possibles lors de cette campagne de communication.



Le flyer QR code est intéressant à distribuer sur des lieux très fréquentés. Malheureusement la version mobile du site n'est pas disponible donc son utilisation ne sera pas suggérée.

Flyers à distribuer

8,5 cm



Message sur la conséquence



Message sur une protection



Message anodin, conseil, prévention

14 cm

Fiche récapitulative sur l'usurpation d'identité

Qu'est-ce que l'usurpation d'identité ?

L'usurpation d'identité est le fait de prendre, sans son accord, l'identité ou les données personnelles d'une autre personne et de les utiliser dans un but malveillant. Les informations volées peuvent servir à réaliser des opérations financières (obtention d'un crédit), administratives (délivrance d'une carte d'identité...) ou commerciales (achats). Elles peuvent servir à commettre des infractions et porter atteinte à la réputation de la victime (diffamation).



Comment une identité peut être usurpée ?

- vol ou perte de pièces d'identité
- piratage (réseaux sociaux, boîte mail, sites)
- envoi de documents personnels à de fausses annonces de location ou d'emploi
- envoi d'informations à de faux organismes
- récupération de documents dans les poubelles

Il faut réagir le plus vite possible

Comment réagir ?

1. Vérifier ses relevés bancaires
2. Surveiller la réception d'amendes / de contraventions, et s'assurer en parallèle de ne pas avoir commis d'infractions
3. Vérifier sur FICOBA si des comptes bancaires ont été ouverts à son nom
4. Vérifier auprès de la Banque de France de ne pas être inscrit au remboursement d'un crédit
5. Vérifier régulièrement sur internet et les réseaux sociaux que personne ne prétend se faire passer pour soi.

Que faire en cas d'usurpation d'identité ?

1. Déposer une main courante en gendarmerie
2. Porter plainte dès qu'une infraction a été commise (accompagnée de preuves, penser à garder des preuves des trajets, certificats)
3. Prévenir les organismes et les administrations (votre banque, la CAF, la Sécurité Sociales, Mutuelle, Impôts, ...)
4. Contester les amendes si il y a (usurpation de plaque d'immatriculation ou de permis de conduire)
5. Signaler un compte en ligne (sur les réseaux sociaux, sites web concernés)

Fiche récapitulative sur l'usurpation d'identité

Plateformes et services pour signaler une usurpation d'identité

116 006 - Numéro d'aide aux victimes (d'infractions hors atteinte de biens sur internet)

<https://www.banque-france.fr/fr/nous-contacter> -
La Banque de France

32 30 - Numéro de la CAF pour tout problème lié à votre compte

FICOPA - Pour connaître le nombre de comptes bancaires et épargnes ouvert à son nom

FACEBOOK - INSTAGRAM / THREADS - X (TWITTER) -

GOOGLE - Remplir un formulaire sur les réseaux sociaux pour contester une usurpation ou utilisation abusive de son identité en ligne

Retrouvez l'histoire complète sur

copymyid.marionmura.fr



Les bons réflexes à adopter

- avoir un anti-virus
- **mettre à jour ses appareils** et applications régulièrement (correction des failles de sécurité)
- utiliser des mots de passes uniques et complexes
- vérifier le site internet (https)
- ne pas cliquer sur un lien ou un mail suspicieux
- vérifier l'adresse mail avant d'envoyer des documents sensibles
- **ajouter un filigrane** sur ses pièces d'identité avant de les envoyer pour une démarche en ligne (avec date, destinataire, motif d'envoi)
- détruire ses documents sensibles avant de les jeter
- se déconnecter de ses comptes lors d'un changement d'appareil
- se méfier des Wifi publics
- ne pas scanner n'importe quel QR code
- vérifier les services qui ont eu une fuite de données (et si vous êtes inscrits, il faut changer son mot de passe), rien de plus simple sur **Have I been pwnend ?**